



FORMATION « Face aux enjeux climatiques, Elus, pensez à la forêt et au bois de vos territoires »

Le 21/01/2022 – 14h00 – 17h00 – A Lançon-Provence (13)

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Isabelle DESMARTIN, Communes forestières
Intervenante : Aude BLOM-RAQUIN, Communes forestières

Objectif général de la formation : Savoir utiliser les ressources forêt-bois de son territoire pour répondre aux enjeux climatiques.

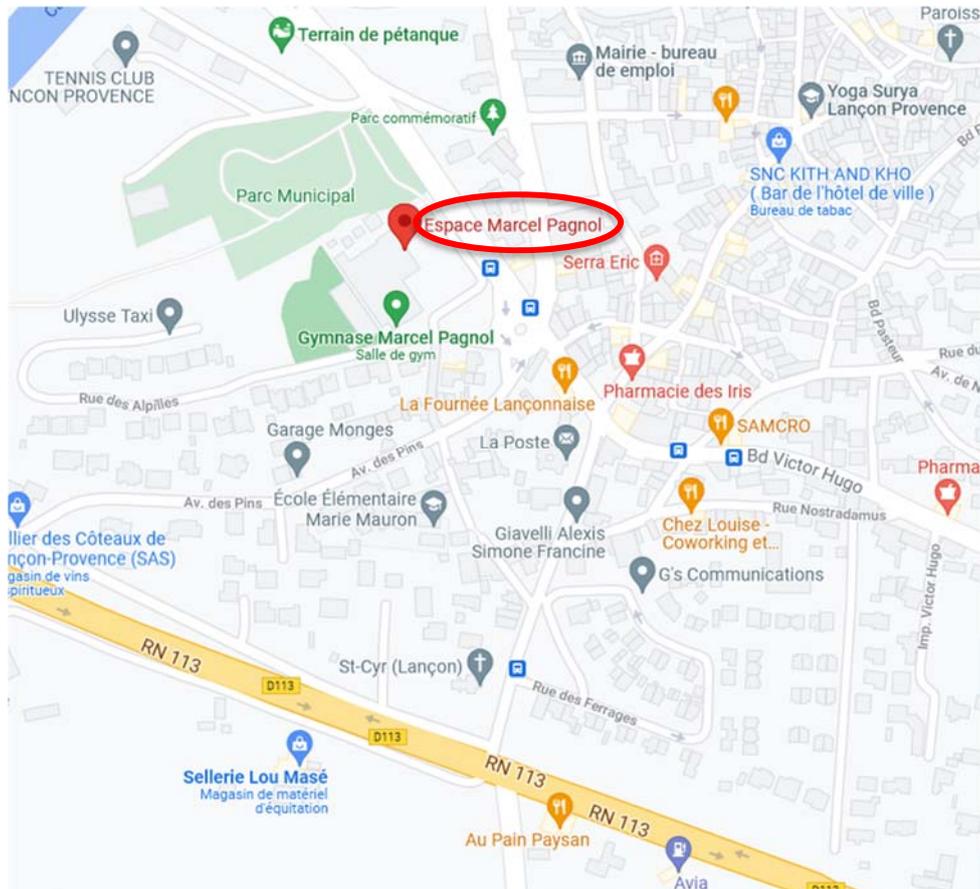
Objectifs opérationnels : Comprendre l'importance de la filière forêt-bois pour atteindre les objectifs des stratégies de neutralité carbone • Connaître les outils d'aménagement du territoire pour capter et stocker plus de carbone en forêt et les produits bois.

- 14h00 – 14h15 Accueil des participants
- 14h15 – 14h30 Ouverture et présentation de la formation
- 14h30 – 15h00 Contexte et enjeux forestiers liés au changement climatique**
Présentation des objectifs et feuille de route nationaux
La filière forêt-bois : un atout majeur face au changement climatique
- 15h00 – 15h50 Les politiques publiques de lutte contre le changement climatique**
Prise en compte de la problématique carbone dans les politiques territoriales
Les mécanismes de compensation carbone et les types de financements liés
- 15h50 – 16h00 Pause
- 16h00 – 16h50 Elu, comment passer à l'action ?**
Rôle de l' élu face aux enjeux climatiques et acteurs ressources
Les dispositifs financiers disponibles en région
Retour d'expérience d'un projet carbone forestier en forêt communale
- 16h50 – 17h00 Réponse au questionnaire de satisfaction et conclusion

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE LA FORMATION



**Espace Marcel Pagnol,
Rue des Alpilles, 13680 Lançon-Provence**

COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Isabelle Desmartin au 07 77 08 30 59

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Retour d'expérience de cas concret
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **18 janvier 2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, environnement, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 50 euros est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



**RÉGION
SUD**



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org